

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-819-606 du 17/06/2019

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE
ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES**

Références : Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires - Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat DIPE - Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant actualisation de la composition des représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

DIPE-Secrétariat

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;

VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;

VU l'arrêté rectoral du 25 juin 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n°786 du 27 août 2018 ;

VU la nomination de Madame Claire MOLENAT à compter du 25/02/2019 en qualité d'adjointe à la directrice des relations et ressources humaines ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des :

AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, Recteur, président	- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Carole BOLUSSET GERENTON, IA-IPR-EVS	- Mme Isabelle LACROIX, chef de la DIPE
- M. Antoine DELGADO, IA-IPR EVS	- Mme Carole MORELLE, secrétaire générale DSDEN du Vaucluse
- M. Pierre FRANCOIX DIT MIRET, principal du collège Albert Camus à La Tour d'Aigues	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- Mme Claire MOLENAT, adjointe à la directrice des relations et des ressources humaines
- Mme Laurence DELATTRE, proviseur du LP Gambetta à Aix en Provence	- M. Stéphane ROBAGLIA, proviseur adjoint LP Zola Aix en Provence

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12 JUIN 2019

Bernard BEIGNIER